



COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Bruxelles, le 23.10.1995  
COM(95) 495 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION**  
**AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPEEN**

**UNION EUROPEENNE - AMERIQUE LATINE**

**ACTUALITE ET PERSPECTIVES DU RENFORCEMENT DU PARTENARIAT**

**1996 - 2000**



## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>p1</b>
<b>I INTERET STRATEGIQUE DU RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE L'UNION EUROPEENNE<sup>1</sup> ET L'AMERIQUE LATINE<sup>2</sup></b>	<b>p2</b>
1. De nombreux facteurs plaident en faveur du rapprochement de l'Union européenne et de l'Amérique latine	<b>p2</b>
2. L'Union européenne doit répondre de façon globale aux défis de la fin du XXème siècle	<b>p4</b>
3. Dans la phase actuelle des progrès réalisés et des défis persistants en Amérique latine, la présence européenne est plus que jamais nécessaire.	<b>p4</b>
<b>II BILAN DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE</b>	<b>p5</b>
1. Des progrès substantiels dans le dialogue politique entre l'Union européenne et l'Amérique latine	<b>p5</b>
2. La politique de coopération de la Communauté européenne <sup>3</sup> de 1990 à 1995 reflète l'importance de l'effort accompli	<b>p5</b>
3. Des échanges commerciaux, économiques et technologiques qui sont appelés à se diversifier	<b>p7</b>
4. Les évolutions récentes: approche régionale et spécifique des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine	<b>p8</b>
<b>III PISTES POUR UN PARTENARIAT APPROFONDI AVEC L'AMERIQUE LATINE</b>	<b>p10</b>
1. Que représente l'Amérique latine dans le monde aujourd'hui?	<b>p10</b>
2. Un continent diversifié: la réponse communautaire	<b>p11</b>
3. Stratégies à mettre en oeuvre	<b>p12</b>

---

<sup>1</sup> Dans l'ensemble du texte, l'abréviation "UE" sera utilisée pour désigner l'"Union européenne". C'est dans un souci de simplification qu'il est fait référence, dans la présente communication, à l'Union européenne. Une telle référence est sans préjudice des compétences de la Communauté européenne pour l'adoption, à un stade ultérieur, de certains des instruments juridiques envisagés.

<sup>2</sup> Dans l'ensemble du texte, l'abréviation "AL" sera utilisée pour désigner l'"Amérique latine".

<sup>3</sup> Dans l'ensemble du texte, l'abréviation "CE" sera utilisée pour désigner la "Communauté européenne".

## INTRODUCTION

Les cinq années d'application des orientations de la coopération de la CE avec l'AL (1991-1995)<sup>4</sup> ont coïncidé avec une période de profonds changements dans le sous-continent et en Europe. Grâce à des efforts courageux, l'AL a pu renouer de manière quasi générale avec la démocratie. La mise en oeuvre de politiques économiques nouvelles, plus rigoureuses et soutenues, caractérisées par une ouverture accrue et le souci d'une plus grande intégration aux marchés internationaux, a rendu possible une nouvelle phase de croissance pour l'ensemble du sous-continent qui, de ce fait, peut déjà être considéré comme une zone économique "émergente".

De nombreuses initiatives ont été prises pour renforcer les relations de l'UE avec l'AL, que ce soit au niveau politique, commercial, ou de la coopération.

Après le dialogue de San José instauré depuis 1984 avec les pays d'Amérique centrale, un dialogue a été institutionnalisé dès 1990 avec le Groupe de Rio. Les dernières réunions, qui se sont tenues à Sao Paulo (avril 1994) et à Paris (mars 1995), ont souligné la qualité du nouveau climat de partenariat qui caractérise dorénavant les relations entre les deux régions. C'est aussi ce que le Conseil a exprimé en approuvant, le 31 octobre 1994, sous l'impulsion de la présidence allemande, un "Document de base sur les relations de l'UE avec l'AL et les Caraïbes", dans lequel l'UE se proposait d'agir conjointement avec ces régions pour développer une collaboration nouvelle.

D'autre part, les Conseils européens successifs de Corfou et d'Essen en 1994 et de Cannes en 1995 ont mis en exergue la nécessité d'un renforcement des relations avec le MERCOSUR, le Mexique et le Chili. Ces dossiers font désormais l'objet d'une attention soutenue dans les instances communautaires. Enfin, l'AL a été déjà l'objet de diverses communications de la Commission au Conseil et au Parlement européen<sup>5</sup>.

C'est dans le cadre d'un partenariat renforcé que les initiatives de coopération entre l'UE et l'AL se sont progressivement diversifiées et affinées, pour répondre aux besoins nouveaux d'un sous-continent lui-même très hétérogène, qui doit faire face aux défis liés à la consolidation des processus démocratiques, à la recherche de la compétitivité internationale et à ceux, endémiques, de la pauvreté et des déséquilibres sociaux.

La présente communication a pour objet de présenter des propositions visant à approfondir les relations entre l'UE et l'AL d'ici à l'horizon 2000, en se basant sur un diagnostic des relations entre les deux régions et sur un bilan de la coopération pour la période écoulée (1991-1995).

---

<sup>4</sup> Communication de la Commission "Orientations pour la coopération avec les pays en développement d'Amérique latine et d'Asie. COM(90) 176 final, 11 juin 1990.

<sup>5</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen: "pour un renforcement de la politique de l'Union européenne à l'égard du MERCOSUR". COM (94) 428 final, 19 octobre 1994. "Pour un approfondissement des relations entre l'Union européenne et le Mexique". COM (95) 03 final, 8 février 1995. "Pour un renforcement des relations entre l'Union européenne et le Chili". COM (95), 232 final, 31 mai 1995. "Pour un appui aux efforts d'intégration régionale des pays en développement" COM (95) 219 final, 16 juin 1995.

## **INTERET STRATEGIQUE DU RENFORCEMENT DES LIENS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE<sup>6</sup>**

Les facteurs historiques et culturels, tout comme les évolutions récentes du contexte mondial, des intérêts réciproques et d'une solidarité internationale bien comprise, constituent de solides bases de convergence, pour permettre à l'UE et l'AL de renforcer leurs relations, et agir de concert face aux défis globaux et régionaux que l'avenir immédiat leur réserve.

Si le concept d'AL s'est généralisé, il n'en faut pas moins rappeler son ambiguïté, sachant que les populations concernées, qui totalisent actuellement 450 millions d'habitants, ne sont pas uniquement d'origine latine. L'utilisation de ce concept lui donne un caractère à la fois limitatif et extensible, selon ses utilisateurs, dans lequel se mêlent des éléments linguistiques, historiques, géopolitiques, et civilisationnels, voire religieux. Il évoque également une unité régionale due à un mode de développement commun. Mais cette unité, tant défendue par Bolivar au siècle dernier, coexiste avec une très grande hétérogénéité du sous-continent.

**L'AL est une et multiple, et appelle de ce fait des approches différenciées de la part de l'UE, modulées en fonction des réalités nationales et régionales.**

### **1 DE NOMBREUX FACTEURS PLAIDENT EN FAVEUR DU RAPPROCHEMENT DE L'UNION EUROPEENNE AVEC L'AMERIQUE LATINE**

#### 1.1. Les facteurs historiques et culturels

L'identité culturelle de l'AL est fortement imprégnée des valeurs qui ont forgé le caractère et l'histoire de l'Europe. Cinq siècles de relations continues entre les deux régions ont permis la diffusion des idéaux européens au coeur des sociétés latino-américaines, qui n'ont jamais cessé d'exercer, en retour, un irrésistible attrait sur le vieux continent. La constitution de l'Etat de droit, les principes légaux, les idées de liberté et de démocratie, largement répandues en AL, font partie d'un ensemble de concepts philosophiques et juridiques qui relèvent du patrimoine européen.

Réceptacle de courants d'immigration d'origines diverses, le continent latino-américain s'est forgé une identité dans laquelle s'imbriquent les apports de plusieurs pays et des civilisations indigènes d'une grande richesse. De fait, les racines européennes, et notamment latines, constituent l'un des moules identitaires de ces pays.

Le XXème siècle a été marqué par la transition parfois difficile des pays latino américains vers la démocratie représentative et l'ouverture économique. De fait, ils ont subi des influences diverses, notamment ibérique, française, italienne, anglo-saxonne et plus récemment nord américaine.

#### 1.2. Une situation politique plus favorable

Des progrès considérables ont été réalisés dans le domaine politique:

- . L'Etat de droit et la consolidation des institutions démocratiques constituent une réalité bénéficiant d'une mobilisation accrue de la société civile, en dépit des éléments de fragilité qui persistent.
- . Les conflits qui ont longtemps déchiré l'Amérique centrale ont laissé la place à des processus de pacification et de réintégration de ses populations déplacées, rapatriées et démobilisées.
- . Les mouvements d'intégration sous-régionale ont repris avec force et pragmatisme.

L'orientation démocratique de l'AL et sa stabilité retrouvées sont propices au renforcement de ses liens avec l'Europe.

#### 1.3. La croissance économique amorcée en AL lui permet de se transformer en un pôle dynamique, offrant de nouvelles opportunités pour le commerce et l'investissement

Les profonds changements économiques en cours en AL constituent des facteurs de rapprochement avec l'Europe. Alors que l'AL a connu, des années 50 aux années 70, la plus forte croissance mondiale, les années 80 ont été caractérisées par un contexte de récession et une forte instabilité économique. Les politiques de stabilisation et d'ajustement structurel et l'amélioration des données macro-économiques dans

---

<sup>6</sup> Ces perspectives sur les relations entre l'UE et l'AL concernent les pays d'Amérique du sud, centrale, le Mexique et Cuba, et excluent les pays ACP des Caraïbes (y compris la Guyane, Suriname et le Belize).

les années 90 ont créé les conditions favorables au développement et à la croissance. Le tournant qui s'est amorcé a été favorisé par trois facteurs essentiels: l'allègement du fardeau de la dette extérieure, l'assainissement des finances publiques et le retour des investissements étrangers. Ces dernières années, marquées par une croissance ininterrompue, ont permis aux économies latino-américaines de s'orienter indéniablement vers une sortie de la crise même si, étant donné la fragilité de leurs structures, des risques subsistent. Il est de l'intérêt de l'Europe de participer à ce processus de croissance et de contribuer à l'approfondissement des réformes et à la réduction des risques d'instabilité liés aux fortes tensions sociales.

#### 1.4. La nécessité de la mise en oeuvre de politiques macroéconomiques rigoureuses demeure

Cette nouvelle vague de croissance comporte des zones d'ombre et profite inégalement à chacun des pays ainsi qu'aux différents secteurs de l'économie et de la société (en témoignent les difficultés récentes dans certains pays). Les perspectives de croissance des économies latino américaines et leur pleine intégration dans les échanges mondiaux resteront encourageantes pourvu que ces pays mettent en oeuvre des politiques macroéconomiques rigoureuses et, à des degrés divers, poursuivent le processus de réformes structurelles. Dans ce contexte, les institutions de Bretton Woods continueront à jouer un rôle essentiel. Il importe que les actions de l'UE soient compatibles avec les programmes de stabilisation et de réformes structurelles et les renforcent. Ce n'est qu'à ces conditions, qui se traduiront notamment par un accroissement du niveau d'épargne intérieure (base nécessaire pour la hausse des taux d'investissements)<sup>7</sup> que l'AL pourra retrouver la place qui doit lui revenir sur les marchés internationaux.

#### 1.5. La relance de l'intégration latino-américaine contribue au dynamisme des échanges, à l'amélioration de la compétitivité et au développement de nouvelles possibilités pour les pays latino-américains, leur permettant de jouer un rôle accru sur le plan international

Les processus d'intégration en AL connaissent, du fait de la relance et de la création de nouveaux groupements régionaux, une forte accélération. Ils s'inscrivent dans le cadre de l'ouverture et de la réinsertion compétitive de ces pays dans l'économie mondiale, d'où le concept de "régionalisme ouvert" développé par la CEPAL (Commission économique pour l'AL). Ces processus se manifestent par un accroissement significatif des échanges intra-régionaux. En outre, les besoins liés au développement de nouvelles infrastructures accroissent l'attrait de la zone auprès des investisseurs notamment européens. Les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration (Groupe de Rio, ALENA, MERCOSUR, Pacte andin, Marché commun centre-américain) devraient permettre aux pays latino-américains d'améliorer la cohérence de leurs points de vue et la défense de leurs intérêts communs dans les fora internationaux (la grande majorité d'entre eux sont, d'ores et déjà, membres du GATT et de la nouvelle OMC). Ils contribuent également à faciliter le dialogue institutionnel sur le plan politique et commercial avec les partenaires de l'UE.

#### 1.6. Un nouveau contexte international propice au rapprochement entre l'UE et l'AL

Le contexte international est caractérisé aujourd'hui par deux mouvements parallèles et contradictoires: d'une part une mondialisation des échanges, et d'autre part un certain repli identitaire sur des valeurs conduisant à la fragmentation.

Etant tous deux ouverts aux processus de globalisation des échanges, l'AL et l'UE ont intérêt à renforcer leurs relations et à affiner davantage leur complémentarité économique. En effet, l'AL cherche à diversifier ses débouchés et ses sources d'approvisionnement, de technologies et de capitaux et à s'assurer la collaboration de partenaires capables de lui fournir une coopération utile. L'Europe cherche à consolider, et à améliorer ses positions commerciales et technologiques dans une région à haut potentiel de croissance.

Cependant, la possibilité de nouer une relation approfondie et une coopération efficace ne doit pas être réduite au plan économique. Elle est aussi tributaire d'éléments culturels et géopolitiques qui conduisent à des positions convergentes et font ressortir les valeurs communes.

Le dialogue politique, déjà institutionnalisé avec le Groupe de Rio et avec l'Amérique centrale, est en train de s'approfondir pour tenir compte du poids accru de l'AL sur la scène internationale.

La conclusion de l'Uruguay Round et le renforcement du système multilatéral du commerce international devraient avoir des conséquences bénéfiques sur le développement des relations entre les deux régions.

<sup>7</sup> A titre de comparaison, le ratio investissements privés/PIB était, en 1990-93, de 33,5% en Asie contre 20,5% en Amérique latine (Source: FMI).

Ces éléments devraient entraîner un accroissement des échanges commerciaux et la réduction de certaines difficultés connues dans le passé. Ce nouveau contexte permettra une extension des possibilités de coopération économique et industrielle en particulier.

Enfin, la lutte contre le crime international organisé, en particulier le trafic de stupéfiants et la fraude à l'échelle mondiale, soulève des défis communs et la nécessité d'une coopération renforcée.

## 2. L'UNION EUROPEENNE DOIT REpondre DE MANIERE GLOBALE AUX DEFIS DU XXEME SIECLE

L'UE, tout en faisant face aux enjeux de la compétitivité économique et de l'équilibre politique mondial, doit poursuivre ses objectifs d'approfondissement et d'élargissement.

De fait, elle assume une responsabilité particulière dans la transition de l'Europe centrale et orientale. De même, l'Europe ne veut, ni ne peut réaliser les buts qu'elle s'est fixés sans une politique active vis-à-vis des pays du Sud, que ce soit la Méditerranée<sup>8</sup> qui revêt une importance particulière pour des raisons économiques et de proximité, les pays d'Asie<sup>9</sup>, ou ceux des ACP.

L'UE doit également être présente dans les "zones émergentes" au niveau mondial, comme l'AL.

## 3. DANS LA PHASE ACTUELLE DES PROGRES REALISES ET DES DEFIS PERSISTANTS EN AMERIQUE LATINE, LA PRESENCE EUROPEENNE EST PLUS QUE JAMAIS NECESSAIRE

L'AL a réalisé des progrès remarquables sur de nombreux plans, mais ses efforts doivent être poursuivis et consolidés.

En effet, sur le plan économique, les réformes entreprises restent incomplètes en dépit de leur ampleur. La modernisation de l'appareil de production et le niveau de l'épargne sont encore insuffisants. Les structures économiques "duales" perdurent: l'AL souffre d'inégalités sociales criantes et de zones d'exclusion importantes. Pendant les années de crise (la "décennie perdue"), les inégalités se sont accrues, les systèmes de protection sociale, quand ils existaient, se sont dégradés et la pauvreté extrême a augmenté<sup>10</sup>. Malgré la relance économique, le chômage touche une grande partie de la population et le secteur informel ne cesse de s'accroître. Compte tenu du problème endémique de la pauvreté et de la marginalisation d'une partie de la population, des efforts importants restent à accomplir pour assurer une meilleure redistribution des revenus de la croissance, et une véritable réinsertion compétitive du sous-continent dans l'économie mondiale. Pour faire face à ces problèmes, l'AL doit, en premier lieu, s'appuyer sur ses propres capacités. Elle doit également s'assurer de la solidarité et de la coopération de ses partenaires au niveau international.

En cette fin de siècle, l'AL devra relever trois défis:

- \* Consolider l'Etat de droit en garantissant l'irréversibilité du processus démocratique sur le plan institutionnel.
- \* Relever sans tarder le défi de la "dette sociale" en s'attaquant au problème de la pauvreté et de l'inégalité sociale.
- \* Compléter les réformes économiques et augmenter le niveau de compétitivité internationale.

Dans la continuité du rôle qu'elle a joué en faveur des processus de paix, de l'intégration régionale ou de la coopération au développement, **l'UE peut et doit réaffirmer sa volonté d'agir en tant que partenaire privilégié de l'AL. Elle dispose, en effet, des instruments de la coopération pouvant contribuer à répondre aux défis auxquels l'AL doit faire face.**

<sup>8</sup> Communication de la Commission au Conseil et au Parlement "renforcement de la politique méditerranéenne de l'UE: propositions pour la mise en oeuvre d'un partenariat euro-méditerranéen", COM (95) 72 final, 8 mars 1995.

<sup>9</sup> Communication de la Commission au Conseil "vers une nouvelle stratégie asiatique", COM (94) 314 final, 27 juillet 1994.

<sup>10</sup> Selon la CEPAL, en 1990, 46% de la population latino-américaine, soit 200 millions de personnes, vivaient en dessous du seuil de pauvreté.

## II **BILAN DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE**

### 1. DES PROGRES SUBSTANTIELS DANS LE DIALOGUE POLITIQUE ENTRE L'UE ET L'AL

La qualité des relations politiques entre l'UE et l'AL n'a cessé de s'améliorer dans les dernières années et s'est concrétisée par l'institutionnalisation d'un dialogue politique de caractère régional et sous-régional.

#### 1.1. Les dialogues institutionnalisés

Le dialogue politique institutionnalisé a créé des mécanismes stables et uniques de concertation entre l'UE et l'AL.

Grâce au **dialogue de San José**, l'UE a joué depuis 1984 un rôle majeur dans le processus de pacification et de démocratisation en Amérique centrale. Ce forum reste un cadre privilégié pour canaliser les efforts de l'UE en faveur de la paix, la défense des droits de l'homme, le renforcement des institutions, la réhabilitation et le développement économique de ces pays.

Commencé en 1990, le dialogue avec le **Groupe de Rio** n'a cessé de se développer. La Déclaration conjointe adoptée lors de la 4ème réunion ministérielle avec l'UE (Sao Paulo, en avril 1994) souligne le caractère de partenariat qui préside désormais aux relations entre ces deux groupes régionaux.

#### 1.2. Les réunions interparlementaires

Les conférences bi-annuelles entre le Parlement européen et le Parlement latino-américain (PARLATINO), ont également permis d'approfondir, depuis 1974, le dialogue politique entre les deux régions autour de thèmes communs. Ces conférences sont importantes, notamment pour renforcer la dimension parlementaire de l'intégration latino-américaine, et consolider l'Etat de droit dans ces pays, avec le soutien des parlementaires européens.

#### 1.3. Les accords de coopération

Depuis 1990, de nombreux Accords de coopération avec le sous-continent latino-américain ont été signés, remplaçant ceux, moins ambitieux, conclus dans les années 70 et 80. L'ensemble des pays ou régions d'AL, à l'exception de Cuba, sont actuellement couverts par ces nouveaux accords, dits de "troisième génération", qui ont inauguré une nouvelle étape dans les relations entre l'UE et l'AL. L'introduction de la "clause démocratique" permet de garantir le respect des principes de base qui relèvent d'un patrimoine de valeurs communes. D'autre part, la "clause évolutive" permet aux parties contractantes de compléter et d'augmenter le niveau de leur coopération.

### 2. LA POLITIQUE DE COOPERATION DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE DE 1990 A 1995 REFLETE L'IMPORTANCE DE L'EFFORT ACCOMPLI

La CE a consenti un effort important de coopération en faveur de l'AL sur les plans quantitatif et qualitatif. De nombreuses actions ont été mises en oeuvre pour faire face aux problèmes sociaux les plus urgents, garantir la transition démocratique et la réorganisation institutionnelle, et favoriser la coopération économique avec le sous-continent.

Tout en approfondissant la coopération dans les secteurs traditionnels, des inflexions et des méthodes d'action nouvelles ont permis de jeter les bases du partenariat de l'an 2000 entre l'UE et l'AL.

#### 2.1. L'UE est le premier pourvoyeur d'Aide publique au développement (APD) en AL

L'augmentation substantielle de la contribution européenne à la coopération au développement en faveur de l'AL s'est accélérée dans les années 80 et 90: la contribution globale des Etats membres et du budget communautaire dans l'APD font de l'UE le premier donateur en AL. En effet, globalement, en 1993, l'UE apporte 61,5% de l'APD totale reçue par l'AL, dépassant largement les parts additionnées du Japon et des Etats-Unis<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Pourcentage calculé à partir des données de l'IRELA, incluant les apports des trois nouveaux Etats membres de l'UE.

Depuis 1976, le budget communautaire a consacré à l'AL plus de 3 milliards d'ECU d'APD. En 1994, les engagements ont atteint 464 MECU, augmentant de 47,7% par rapport aux 314 MECU engagés en 1991. En outre, la Banque européenne d'investissements (BEI) a élargi en 1992 ses activités aux pays latino-américains et asiatiques (en faveur de l'AL, 131 MECU de financements en 1993 et 1994, et 207 MECU prévus en 1995).

## 2.2. Contenu de la coopération communautaire

Dans le cadre des orientations générales définies par les instances communautaires pour la période 1991-95<sup>12</sup>, si l'aide financière et technique est restée prépondérante, de nouvelles inflexions, accompagnées d'améliorations dans les méthodes de coopération, ont permis de répondre aux enjeux de la coopération entre la CE et l'AL.

### 2.2.1. Approfondissement de la coopération dans les secteurs traditionnels

La coopération mise en place depuis le milieu des années 1970 s'est approfondie, notamment dans les domaines suivants:

- **Aides humanitaires:** mise en oeuvre d'actions importantes concernant l'aide alimentaire, l'aide d'urgence, l'aide aux réfugiés et déplacés d'Amérique centrale et l'aide aux ONGs.
- **Appui aux programmes de développement rural:** prépondérante, cette aide est restée indispensable compte tenu de l'impact du secteur agricole sur le développement économique et social et du soutien nécessaire à la petite et moyenne paysannerie.
- **Appui à l'intégration régionale:** soutien continu au Pacte andin et au processus d'intégration centre-américain, signature d'un accord de coopération inter-institutionnel entre la Commission et le MERCOSUR, dont les effets se font déjà sentir en matière de normes, de douanes et dans l'agriculture.
- **Appui au développement du secteur des pêches maritimes:** à la lumière de l'expérience acquise dans le cadre de la mise en oeuvre de l'accord de pêche CE/Argentine<sup>13</sup>, la CE envisage, à terme, la constitution d'un réseau original d'accords, dits de "deuxième génération", avec d'autres partenaires latino-américains. En outre, dans le respect des Conventions relatives au Droit de la Mer, la CE a déjà affirmé sa volonté de participer activement à la constitution d'organisations régionales, en vue d'assurer une conservation durable des ressources halieutiques évoluant dans les eaux de l'Atlantique Sud et, dans la mesure du possible, dans le Pacifique.

### 2.2.2. Les inflexions nouvelles

Depuis le début des années 1990, de nouveaux champs de coopération ont été ouverts, avec une attention accrue à la recherche du développement durable et soutenable, et à la mise en oeuvre d'instruments favorisant la modernisation économique. Citons notamment:

- **La démocratisation et les droits de l'homme:** la transition démocratique a marqué ces dernières années en AL. Les actions de l'UE ont été particulièrement importantes en faveur de la consolidation de l'Etat de droit et de la participation des sociétés civiles dans le développement d'une véritable culture des droits de l'homme.
- Dans le domaine de **l'aide financière et technique**, un accent très significatif a été placé sur les projets et programmes du **secteur urbain** (notamment soutien au secteur informel), aux actions visant le respect des libertés et des droits fondamentaux des **femmes**, et leur insertion plus complète aux processus de développement, ainsi qu'à des projets visant à améliorer les conditions de vie et favoriser le respect de l'identité culturelle des **indigènes**. Enfin, priorité a été donnée au domaine de **l'éducation et de la formation**<sup>14</sup> ainsi qu'à des projets ou programmes destinés à la protection de **l'environnement** (gestion

<sup>12</sup> Voir le Règlement 443/92 du Conseil relatif à l'aide financière et technique et à la coopération économique avec les PVD d'Amérique Latine et d'Asie.

<sup>13</sup> Cet accord prévoit, à côté de l'accès aux ressources, un volet substantiel de coopération couvrant plusieurs aspects liés à la filière de pêche maritime, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques.

<sup>14</sup> Notamment les programmes Force Rio (soutien à des centres régionaux de formation des cadres), ALFA (promotion des échanges universitaires) et CEFIR (Centre de formation pour l'intégration régionale).

des forêts tropicales<sup>15</sup>, pollutions urbaines,...) en application de l'engagement pris par l'UE en faveur de l'AL, consacrant au moins 10% de la coopération à des projets de protection de l'environnement.

- Dans le domaine de la **Coopération économique**, en dépit de l'insuffisance des moyens à disposition dans ce domaine, le soutien aux **activités d'intérêt mutuel** s'est fortement accru en termes relatifs, la demande latino-américaine augmentant considérablement<sup>16</sup>. C'est également le cas de la coopération scientifique et technologique qui a fortement augmenté depuis 1980.

### 2.2.3. De nouvelles méthodes d'action

#### - Diversification des acteurs:

Les institutions gouvernementales des pays bénéficiaires restent des interlocuteurs privilégiés, mais une diversification des acteurs de la coopération est intervenue avec l'encouragement à la coopération décentralisée, mettant en place des réseaux composés d'acteurs de la société civile.

- **Définition de stratégies par pays et sectorielles:** Elles sont en train d'être systématiquement élaborées afin d'adapter les programmes aux situations complexes et spécifiques de chaque pays ou région, et de chaque secteur d'intervention.

- **Mise en place de programmes horizontaux:** afin d'assurer une plus grande visibilité et cohérence des actions communautaires, des programmes horizontaux bénéficiant à l'ensemble de l'AL ont été mis au point<sup>17</sup>.

- **Evaluation** systématique des actions financées par la Commission afin d'améliorer la qualité de l'offre de coopération.

## 3. DES ECHANGES COMMERCIAUX, ECONOMIQUES ET TECHNOLOGIQUES QUI SONT APPELES A SE DIVERSIFIER

Comparée à d'autres régions du monde, l'AL connaît sur le moyen terme, des difficultés structurelles pour accroître et diversifier ses exportations. Ce handicap résulte notamment des effets des politiques de substitution des importations, du manque de diversification des exportations, de la diminution de la part des produits agricoles dans les échanges mondiaux, du pourcentage encore réduit de l'épargne et des investissements dans le sous-continent, ou encore du niveau insuffisant de qualification de la main-d'oeuvre locale. Dans ce contexte, le développement des relations commerciales avec l'Europe est primordial.

### 3.1. Un partenariat commercial en plein essor

Avec un volume d'échanges commerciaux réciproques d'environ 45 milliards d'ECU en 1993, l'AL et l'UE sont des partenaires commerciaux importants. Les exportations de l'UE vers l'AL ont augmenté de façon spectaculaire, de 41% entre 1990 et 1993, faisant de l'AL **le continent le plus dynamique au niveau mondial pour les exportations européennes**.

Cependant, ces relations restent empreintes d'asymétries.

### 3.2. Des échanges commerciaux contrastés

L'UE est le deuxième partenaire commercial de l'AL et, pour huit pays, le premier partenaire extérieur du sous-continent<sup>18</sup>. Les flux commerciaux représentent, sur une période moyenne, plus de 20% des importations ou exportations latino-américaines. Inversement, l'AL n'occupe, en termes relatifs, qu'une place modeste dans le commerce extérieur de l'UE (moins de 5% des flux commerciaux).

<sup>15</sup> Citons le projet pilote de conservation de la forêt tropicale au Brésil, décidé en 1991 et associant la Commission, le gouvernement brésilien, la Banque mondiale et le G7.

<sup>16</sup> Parmi les actions réalisées à ce titre, on relèvera la mise en oeuvre de programmes favorisant le rapprochement des entreprises, comme AL-INVEST depuis 1994 et ECIP depuis 1988.

<sup>17</sup> Se réfère à ALFA, AL-INVEST et ALURE.

<sup>18</sup> L'UE est le destinataire principal des exportations de 4 pays (Brésil, Chili, Panama, Pérou) et le destinataire majeur extra-régional (en dehors du marché latino-américain) des exportations de 4 autres pays (Argentine, Bolivie, Paraguay, Uruguay). Source: Commission européenne.

La structure même des échanges commerciaux par catégorie de flux respectifs témoigne de contrastes notables entre les deux régions:

- Près de 90% des exportations de l'UE vers l'AL sont des produits industriels.
- L'AL exporte vers l'UE essentiellement des produits de base, des matières premières et des combustibles, les produits manufacturés ne comptant actuellement que pour 23%.

L'UE a traditionnellement eu un déficit commercial important, de nature structurel, dans ses relations commerciales avec l'AL mais ce déficit a été contrebalancé en faveur de l'UE en 1993.

### 3.3 L'UE a entrepris de nombreuses actions pour remédier à ces déséquilibres et faciliter les exportations latino-américaines

Dans le cadre du **Système des préférences généralisées (SPG)**, des **concessions sur les produits industriels, tropicaux et agricoles** ont été accordées à l'AL. Le SPG, renouvelé en 1995, a été assorti de régimes spéciaux en faveur des pays andins, centre-américains et du Venezuela destinés à les encourager dans leur lutte contre la drogue. Certaines modalités de ce nouveau système pourraient être particulièrement favorables à l'AL, comme par exemple la clause environnementale qui, en encourageant la gestion soutenable des forêts, pourrait améliorer la commercialisation des produits du bois. D'autre part, la PAC prévoit l'**exonération de droits de douanes pour certains produits agricoles de grande importance**. Le volet agricole du GATT renforce et amplifie la réforme de la PAC et ouvre de nouvelles perspectives pour les exportations latino-américaines dans de nombreux secteurs. Enfin, l'**Accord multifibres** sera éliminé progressivement dans un délai de dix ans.

Au titre de la politique de coopération, de nombreux projets de **promotion commerciale** ont été financés, visant l'amélioration de la qualité des produits latino-américains ou la recherche de marchés extérieurs porteurs.

En marge des réunions ministérielles du Groupe de Rio, des réunions de haut niveau sur les thèmes commerciaux se tiennent depuis 1992.

### 3.4. La prochaine décennie laisse donc entrevoir la possibilité d'une forte augmentation des échanges commerciaux dans les deux sens

Les efforts réalisés, tant au niveau multilatéral qu'au niveau européen, de même que l'impact progressif des réformes latino-américaines visant la modernisation de leur appareil productif, devraient favoriser une meilleure compétitivité internationale et permettre un accroissement des flux commerciaux entre l'AL et l'UE. Enfin, l'important chapitre commercial des prochains accords avec le MERCOSUR, le Mexique ou le Chili, aura un impact certain sur les échanges entre les deux continents.

### 3.5. Accroissement des investissements européens en AL

De 1980 à 1989, l'AL recevait 45,5% de son IED (Investissement étranger direct) de l'Europe, et 43,5% des Etats-Unis, suivis de loin par le Japon. La présence des investissements européens en AL est ancienne. Ils ont eu tendance à se concentrer prioritairement dans le secteur secondaire, bien que plus récemment, cette poussée des investissements européens soit particulièrement sensible dans le secteur des services. Alors que de nombreux pays présentent maintenant des conditions favorables, les nouveaux investissements se sont jusqu'ici essentiellement concentrés au Mexique, au Brésil et en Argentine, qui disposent de marchés intérieurs de grand potentiel. De plus, deux éléments ont joué un rôle de levier: les **processus de privatisation**, et les **programmes de conversions des créances**, auxquels l'IED européen a participé.

## **4. LES EVOLUTIONS RECENTES: APPROCHE REGIONALE ET SPECIFIQUE DES RELATIONS UE/AL**

Les derniers Conseils européens ont exprimé la nécessité de renforcer les relations avec le MERCOSUR, de négocier un "Accord-cadre interrégional", et d'oeuvrer pour une future forme contractuelle des relations avec le Mexique ainsi qu'à l'extension des relations avec le Chili. En outre, le "Document de base sur les relations de l'UE avec l'AL et les Caraïbes" approuvé par le Conseil de l'UE le 31 octobre 1994, proposait une "collaboration nouvelle" entre les deux régions. Il s'agit de promouvoir, dans les relations UE/AL, une approche régionale ou spécifique, en fonction de la diversité des situations dans la région. A cet effet, l'UE s'est déclarée favorable à l'ouverture de négociations pouvant déboucher sur de nouveaux accords plus

ambitieux<sup>19</sup>, qui tiendraient compte du potentiel économique et de l'avancement des processus d'intégration des partenaires concernés, s'appuyant sur les conclusions de la résolution du Conseil du 1er juin 1995: "l'appui à la coopération et à l'intégration régionale est l'une des composantes importantes de la politique de développement de l'UE et peut contribuer, comme l'indique l'art. 130 U du Traité de l'Union, à favoriser "l'insertion harmonieuse et progressive des pays en voie de développement dans l'économie mondiale et à permettre l'instauration d'une croissance durable".

#### **- Le Groupe andin**

L'UE entretient des relations anciennes avec le Pacte andin. L'UE représente, avec la CE, la première source d'investissements dans la région. L'accord de troisième génération de 1992 ouvre la voie à une nouvelle ère de relations avec les pays andins. La région bénéficie, dans le cadre du SPG, d'un traitement spécial qui favorise son intégration en lui permettant d'exporter vers l'UE, selon la règle du cumul d'origine, ses principaux produits à taux zéro, sous condition que les pays de la région poursuivent leurs efforts dans la lutte contre la drogue.

#### **- Amérique centrale**

Les dix ans du Dialogue de San José ont été célébrés en 1994, avec un bilan hautement positif: l'UE a contribué au processus de paix et à la démocratisation des pays de l'isthme, au moyen d'importantes aides humanitaires et au développement, et grâce au dialogue politique. Elle soutient également le processus d'intégration régionale, et la réincorporation de la zone à l'économie mondiale. La coopération entre les deux régions se base sur l'Accord de coopération de troisième génération de 1993. L'Amérique centrale est le premier bénéficiaire per capita de l'APD communautaire dans la région et dispose, en matière commerciale, du SPG spécial (produits agricoles) depuis 1992. En outre, une nouvelle stratégie tenant compte des défis actuels de la région va être mise en oeuvre par l'UE.

#### **- MERCOSUR.**

L'UE a appuyé dès le début les efforts des pays du MERCOSUR (créé en 1991) pour constituer un nouvel ensemble économique. La nécessité s'est fait sentir de développer une relation plus ambitieuse avec cette région, un nouveau cadre de relations entre partenaires, qui tienne compte de la place que ce groupement est en train d'acquérir dans le monde et dans les relations entre l'UE et l'AL. C'est pourquoi mandat a été donné à la Commission pour négocier un accord-cadre inter-régional de coopération commerciale et économique avec le MERCOSUR, afin d'entamer le processus qui aboutira à une association inter-régionale de caractère politique et économique.

#### **- Mexique.**

L'UE est le second destinataire des exportations mexicaines. Le Mexique représente le plus grand marché latino-américain pour les exportations européennes. Les futures relations entre l'UE et le Mexique seront guidées par la "Déclaration conjointe solennelle entre le Conseil de l'UE et la Commission européenne d'une part, et les Etats-Unis du Mexique d'autre part" du 2 mai 1995, dans laquelle les deux parties optent pour la conclusion d'un accord politique, commercial et économique approfondissant les relations entre les deux partenaires.

#### **- Chili.**

Dans sa stratégie d'ouverture internationale, le rapprochement avec l'UE est une priorité pour le Chili. L'accueil favorable de l'UE à cette démarche constitue une reconnaissance de ses potentialités, et de la place qu'il a acquise sur la scène internationale, tant politique qu'économique. Le Chili souhaiterait ainsi renforcer ses relations avec l'UE sur le plan institutionnel.

#### **- Cuba.**

Cuba semble entrer dans un processus de changements que l'UE est prête à accompagner. A ce titre la Commission a proposé d'entamer un dialogue dans le but d'examiner les conditions du renforcement des relations avec l'île<sup>20</sup>. En dépit des aléas politiques, l'UE a su assurer une continuité dans ses relations avec Cuba, et son expérience en matière de soutien à la démocratisation dans la région font d'elle un interlocuteur privilégié de ce pays.

D'ores et déjà, Cuba reçoit l'aide humanitaire de l'UE et bénéficie de quelques actions ciblées en faveur de la société civile et de coopération économique visant à appuyer les réformes économiques entreprises dans ce pays.

<sup>19</sup> L'annexe I fournit un état de situation des accords communautaires en vigueur.

<sup>20</sup> "Les relations entre l'Union européenne et Cuba": Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen.

### III PISTES POUR UN PARTENARIAT APPROFONDI AVEC L'AMERIQUE LATINE

L'AL, grâce à son ouverture politique et économique, s'est engagée sur la voie de transformations profondes: elle aspire à devenir l'un des acteurs mondiaux avec lequel l'UE doit **approfondir ses relations de partenariat au niveau politique, commercial et de coopération**.

Alors que les orientations définies pour la période 1991-1995 arrivent à leur terme, il est utile d'entamer une **réflexion sur les inflexions à donner au contenu des relations entre l'UE et l'AL** en tenant compte de l'expérience accumulée, des opportunités récentes et des défis qui se présentent des deux côtés de l'Atlantique dans les domaines du commerce, des investissements ou de la coopération.

#### 1. QUE REPRESENTENT L'AMERIQUE LATINE DANS LE MONDE AUJOURD'HUI?

##### 1.1. L'AL apparaît de plus en plus comme une "zone émergente" au niveau mondial

Les dernières années témoignent d'une très grande capacité d'expansion globale de l'AL, même si celle-ci reste très inégale entre les différents pays, et inversement, de la persistance de fragilités. Néanmoins, les analystes s'accordent sur le fait que ces fragilités ne remettent pas en cause la tendance d'une reprise quasi générale. Les grandes mutations économiques et politiques vécues par le sous-continent, et notamment l'abandon de son protectionnisme traditionnel pour s'ouvrir résolument vers l'extérieur, sont des facteurs qui s'ajoutent au fait que l'AL dispose d'un immense marché intérieur et d'un potentiel d'expansion important qui fait de cette région une zone stratégique pour les investissements et pour le développement des relations commerciales. L'activité économique a redémarré dès le début des années 90, avec un taux de croissance de 3,2% en 1991-1993 et de 3,7% en 1994 (CEPAL). Il convient de replacer le sous-continent dans le contexte difficile de la fin de la "décennie perdue" pour apprécier les efforts réalisés dans les années 90, et de souligner les grandes potentialités de cette région en dépit des entraves qui subsistent, notamment les inégalités sociales et les écarts de développement entre les différents pays.

##### 1.2. Une présence internationale qui se renforce

La place de l'AL s'affirme au sein de la communauté internationale. Le sous-continent et ses différentes composantes cherchent à se situer dans les nouveaux enjeux internationaux, et à bénéficier des nouvelles opportunités qui s'offrent à elles. Les multiples dimensions de cette présence internationale démontrent que l'AL est une zone d'avenir incontournable non seulement en termes économiques, mais aussi en termes politiques:

- **Dimension américaine et caraïbe:** Les relations interaméricaines ont connu de grands changements, dans un sens plus pragmatique et plus constructif. Ce rapprochement s'est notamment traduit par la signature d'un accord de libre-échange en Amérique du Nord, l'ALENA, entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique.

Le Sommet des Amériques de décembre 1994 a prévu l'instauration d'une **zone de libre-échange dans toutes les Amériques pour 2005**.

En ce qui concerne les Caraïbes, l'AEC/**Association des Etats des Caraïbes** s'est constituée en 1994 entre les 13 pays du CARICOM, Cuba et les pays du Groupe des Trois (Mexique, Venezuela, Colombie).

Il convient par ailleurs de noter le rôle accru, et de plus en plus autonome, de l'OEA/**Organisation des Etats Américains**.

- **Dimension pacifique:** L'expansion économique asiatique exerce un pouvoir d'attraction sur le sous-continent qui, à l'inverse, représente une zone d'intérêt accru pour ces pays. Le Chili et le Mexique sont membres de l'APEC (Coopération économique pour l'Asie et le Pacifique), qui vise à établir une zone de libre-échange en 2020.

- **Dimension antarctique:** Le Chili et l'Argentine sont directement concernés par le continent antarctique, dont ils revendiquent certaines zones.

- **Dimension Atlantique Sud:** Les relations entre l'AL et l'Afrique sont très limitées et sont surtout le fait du Brésil. Cependant, les grands changements politiques intervenus en Afrique australe au cours des dernières années peuvent laisser prévoir le développement d'un axe de coopération Sud-Sud. L'Europe, de par ses liens historiques avec le sous-continent latino-américain et le continent africain, pourrait jouer un rôle catalyseur dans ce processus.

- **Jonction entre les deux océans grâce au Canal de Panama**, il est de notre intérêt de renforcer la présence européenne pour les années à venir dans ce lieu de passage important du commerce international.

D'autres aspects du renforcement de la présence internationale de l'AL peuvent être relevés, comme par exemple:

- Son rôle dans le **désarmement et la non-prolifération nucléaire**<sup>21</sup>
- L'intégration du **Mexique à l'OCDE** en 1994 qui modifie les relations traditionnelles entre le Nord et le Sud.
- L'importance de l'AL dans la stabilité du **système financier international**.
- L'importance des thèmes liés à **l'environnement**
- L'importance des thèmes relatifs au **trafic de stupéfiants**.

## **2. UN CONTINENT DIVERSIFIÉ: LA REPONSE COMMUNAUTAIRE**

### **2.1. Stratégie suggérée**

Malgré une unité due à certains facteurs culturels et historiques et à un mode de développement commun, le caractère dominant de l'AL reste **l'hétérogénéité, manifestée** dans de nombreux domaines, parmi lesquels:

- la taille des différents Etats;
- la diversité des populations et des cultures: d'origine européenne, Indigènes (400 groupes ethniques), d'origines africaine, asiatique, et du Moyen-orient: les situations varient énormément selon les pays, de l'Argentine très européenne au Brésil essentiellement métis jusqu'au Pérou ou au Guatemala à forte composante indigène.
- la multiplicité des langues: usage majoritaire de langues d'intégration européennes dont l'espagnol et le portugais, mais aussi langues indigènes et autres.
- la diversité religieuse: la prépondérance catholique qui subsiste a cependant connu un certain effritement.
- une démographie très irrégulière, qui ne correspond pas systématiquement à la taille des Etats;
- des écarts importants de niveau de développement économique: grandes différences entre les PIB, allant en 1994 de 502 dollars per capita au Nicaragua à 4747 dollars en Argentine (Banque Interaméricaine de Développement) et de répartition des revenus;
- écarts importants entre les indices de développement humain (PNUD);

**Compte tenu de l'hétérogénéité des options latino-américaines, et des mutations accélérées de l'AL dans les dernières années, comment assurer une présence européenne accrue ?**

Le renforcement du dialogue UE/AL et de l'efficacité de la coopération communautaire devra s'ajuster aux différents niveaux régionaux tout en consolidant le dialogue d'ensemble (Groupe de Rio) et facilitant l'intégration progressive du sous continent. Tenant compte de l'hétérogénéité de l'AL, les relations UE/AL resteront dominées par l'approche régionale (groupe andin, Amérique centrale, Mercosur) ou spécifique (Mexique, Chili, Cuba).

**Cette approche régionale et spécifique de l'UE en faveur de l'AL constitue la réponse communautaire à l'option latino-américaine du "régionalisme ouvert". Cette stratégie devrait permettre un saut qualitatif dans les relations UE/AL, par une prise en compte accrue des différentes réalités nationales et régionales.**

Une telle approche permet également de développer les potentialités spécifiques de chaque ensemble et/ou pays dans leurs relations avec l'UE en modulant la coopération communautaire en fonction des différents niveaux de développement atteints par chaque ensemble et/ou pays. Ainsi, certains pays et/ou régions resteront des récepteurs principaux de l'aide au développement, alors que d'autres, plus développés et performants, seront de précieux partenaires dans des activités d'intérêt mutuel.

---

<sup>21</sup> Traité de Tlatelolco visant l'interdiction des armes nucléaires en AL (1967).

## 2.2. Besoins financiers

Cette stratégie devrait, dans le cadre des moyens budgétaires rendus disponibles, accroître l'efficacité de la coopération communautaire. **A cet effet, sous réserve de la procédure budgétaire annuelle, l'enveloppe financière indicative envisagée pour la période 1995-1999 est de 1.343 millions d'ECU pour l'article B7-301 "Coopération avec les pays en développement d'Amérique latine"**, qui comprend la coopération financière, technique et économique avec ces pays à comparer avec les 925 millions d'ECU de la période 1990-1994. En outre, l'Amérique latine peut bénéficier, comme les autres régions en développement, d'actions horizontales et/ou sectorielles dont le financement est notamment prévu dans le titre B7 du budget général<sup>22</sup> (comme par exemple: aide alimentaire, aide humanitaire, appui aux réfugiés, actions ONGs, actions d'appui à la démocratie et aux droits de l'homme, actions de promotion des investissements (ECIP), etc.,...).

## 3. STRATEGIES A METTRE EN OEUVRE

### 3.1. Un resserrement des liens politiques

La nouvelle dimension internationale acquise par l'AL dans les dernières années appelle un dialogue politique renforcé avec cette région, que celle-ci souhaite vivement. Ce dialogue devra s'approfondir aux niveaux sous-continent (Groupe de Rio), régional (MERCOSUR, Amérique centrale, Pacte andin), bilatéral (en particulier avec les pays qui font l'objet d'une approche spécifique), interparlementaire, dans les fora internationaux, entre l'UE et les représentants permanents de l'AL, au niveau ibéro-américain. Les thèmes du maintien de la paix et de la stabilité régionale, ainsi que du soutien communautaire aux processus démocratiques, à la défense et à la promotion des droits de l'homme resteront primordiaux. Cependant, de nouveaux thèmes pourront s'intégrer au dialogue politique avec l'AL, allant au-delà des questions strictement latino-américaines: l'évolution des relations interaméricaines, (notamment par le biais de l'ALENA, et, sachant que l'UE développe son propre dialogue politique avec les Etats-Unis, principal acteur dans le sous-continent), l'intégration du Chili et du Mexique à l'APEC et de ce dernier à l'OCDE, enfin, les défis liés à la protection de l'environnement. La place de l'AL dans le monde décrite plus haut donne une idée des multiples possibilités d'enrichissement du dialogue politique entre l'UE et l'AL sur des thèmes qui concernent toute la communauté internationale (ou éventuellement de manière triangulaire AL/Etats-Unis/UE dans certains cas), tout en continuant à privilégier les dialogues institutionnalisés (dialogues de San José et avec le Groupe de Rio) et les dialogues spécifiques. L'Europe peut avoir un rôle moteur pour associer progressivement l'AL à la gestion des affaires internationales.

### 3.2. Des progrès à réaliser dans les domaines du libre-échange et de l'intégration

Ces thèmes sont prioritaires du point de vue de nos partenaires latino-américains. L'UE soutient le renforcement des capacités d'échanges commerciaux, économiques, technologiques du sous-continent, et apporte son appui institutionnel au processus d'intégration régionale. L'UE jouit d'ailleurs dans ce domaine d'un grand avantage comparatif face aux autres ensembles économiques mondiaux, par l'expérience unique que représente l'intégration européenne (une "spécificité européenne"). La demande latino-américaine est forte pour bénéficier de cette expérience.

L'UE peut également insister sur le fait que les défis de demain sont liés à la mise en oeuvre d'une **véritable intégration** s'appuyant certes sur le libre-échange et les règles du marché, mais qui doit s'accompagner de mesures appropriées afin de garantir la cohésion sociale et le caractère soutenable du développement.

Enfin, les accords à conclure avec les diverses structures d'intégration latino américaines accompagneront les mesures régionales de libéralisation, le secteur privé devant jouer une part importante.

### 3.3. Une coopération plus pertinente, mieux ciblée, innovatrice et flexible

**La coopération (et particulièrement la recherche du développement soutenable), reste un élément fondamental de la stratégie de l'UE vis-à-vis de l'AL.**

<sup>22</sup> Le montant total alloué au titre de ces autres actions aux pays d'Amérique latine, a été de 905 millions d'ECU pour la période 1990-1994.

Outre les **inévitables contraintes budgétaires** qui affecteront les possibilités d'augmentation des fonds de coopération avec l'AL, trois raisons militent en faveur de la **concentration de nouvelles orientations pour la coopération autour de quelques axes stratégiques prioritaires**. Il s'agit de répondre aux défis auxquels l'AL est confrontée, de respecter et mettre en oeuvre les objectifs et les modalités de la coopération avec les pays en voie de développement fixés par le Traité de l'Union<sup>23</sup> et, enfin, de rechercher une plus grande efficacité et visibilité de la coopération.

Il convient d'**établir un partenariat renouvelé avec le sous-continent** pour que les bénéficiaires de la coopération se transforment progressivement en partenaires actifs. Compte tenu des défis latino-américains et des possibilités européennes, une concentration de la coopération de l'UE autour de **trois axes prioritaires**, accompagnés de trois **thèmes transversaux** d'intérêt commun est proposée.

### 3.3.1. Axes prioritaires

Ils peuvent se résumer comme suit: **engagement conjoint en faveur de la démocratie, du développement social et de la compétitivité internationale**.

Ils se caractérisent par le développement d'actions de coopération dans les différents pays.

#### . SOUTIEN INSTITUTIONNEL ET CONSOLIDATION DES PROCESSUS DEMOCRATIQUES

Il s'agit de garantir l'irréversibilité des processus démocratiques.

- consolidation des institutions de l'**Etat de droit**: renforcement des institutions législatives, judiciaires, policières et de défense des droits de l'homme afin d'améliorer leur efficacité et d'accroître leur rôle; encouragement à la bonne gestion publique ("good governance"), y compris dans les gouvernements locaux et municipalités;
- **réforme de l'Etat** et soutien à la décentralisation: modernisation de l'administration publique (aux échelons centraux et décentralisés), réforme fiscale, rationalisation et efficacité des services publics, gestion des services privatisés et programmes de formation professionnelle destinés aux agents des diverses institutions de l'Etat.
- appui à la formulation de **politiques sectorielles** (éducation, santé, développement rural...), en mettant à profit, sur base d'actions ciblées, les acquis de l'UE en la matière. Dans le **secteur rural**, il conviendra de prendre en compte les changements intervenus dans le contexte macro-économique, de privilégier davantage le soutien institutionnel, et d'accorder une attention accrue à la mobilisation des acteurs et du savoir-faire de la société civile.

#### . LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION SOCIALE

Il s'agit de relever le défi de la "**dette sociale**", et d'intégrer à l'économie de marché les populations concernées. La lutte contre la marginalité, l'exclusion sociale et la pauvreté extrême devrait constituer, en termes financiers, la grande priorité de la coopération au développement avec l'AL. Des programmes de coopération spécifiques, principalement dans les domaines de **la santé, de l'éducation ou de l'habitat**, devront être mis en place. Ces actions, élaborées sur la base d'**approches intégrées et facilitant le développement durable**, pourraient, outre les projets ponctuels correspondant à la tradition de la coopération européenne, faire l'objet de programmes complémentaires mobilisant les éléments de la société civile concernés sur le sous-continent et en Europe. **Il s'agit ainsi pour la coopération communautaire de tirer les conclusions opérationnelles du programme d'action du Sommet social tenu à Copenhague en mars 1995.**

Il s'agira aussi de **lier le développement économique aux progrès sociaux** en s'assurant du respect des droits fondamentaux des travailleurs notamment par la promotion des conventions pertinentes de l'OIT, et, en particulier de celles portant sur l'abolition du travail forcé et du travail des enfants, la liberté d'association, le droit d'organiser et de négocier collectivement ainsi que le principe de non-discrimination.

#### . SOUTIEN AUX REFORMES ECONOMIQUES ET A L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE INTERNATIONALE

La maîtrise de variables macroéconomiques reste un impératif pour l'AL qui bénéficie à cet effet du soutien de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Les actions communautaires devraient permettre aux pays latino américains de bénéficier des expériences communautaires (domaines de la

<sup>23</sup> Voir les articles 130 U et 130X du Titre XVII "Coopération au développement".

concurrence, des normes et standards par exemple), et porteront sur les domaines suivants:

- Soutien au **développement du secteur privé**, approfondissement de la **coopération économique d'intérêt mutuel**, promotion de la **coopération industrielle, scientifique et technologique**<sup>24</sup>, **promotion du développement de la société de l'information**. L'UE favorisera le développement du **commerce** et des **investissements** dans les deux sens, afin d'améliorer la diversification et la modernisation des économies latino-américaines ainsi que la présence européenne sur les marchés émergents d'AL. L'UE encouragera la participation de ces pays au développement de la société de l'information pour renforcer, dans l'intérêt mutuel, les liens technologiques et industriels entre les deux régions et saisir les opportunités créées par de nouveaux marchés.

- Etablissement d'une **meilleure synergie entre la coopération industrielle et la coopération scientifique et technologique**: il s'avère nécessaire d'appuyer les efforts latino-américains visant à rationaliser et à mieux coordonner les programmes de recherche dans les universités et les institutions publiques; contribuer à rapprocher la recherche scientifique et le développement technologique réalisés par le secteur privé; enfin, collaborer à la formation de gestionnaires des institutions de sciences et de technologie. La coopération scientifique et technique peut contribuer à ces objectifs.

- **Renforcement de la promotion industrielle et des investissements**: Consolider les programmes de partenariat au niveau du secteur privé entre des agents de l'UE et de l'AL (ECIP, AL-INVEST); au lieu de multiplier les instruments, s'assurer de la continuité des structures établies et améliorer leurs performances; inclure dans la coopération universitaire une coordination plus explicite et active avec la politique de coopération industrielle en rapprochant les bénéficiaires de bourses avec les entreprises du secteur privé.

Les financements de la **BEI** devraient s'**intensifier**, répondant aux besoins énormes de l'AL dans le domaine des infrastructures. Enfin, la complémentarité d'actions avec des organismes internationaux tels que la BID devra être recherchée.

-**Promotion du commerce extérieur**. L'UE doit encourager la libéralisation du commerce dans les deux sens et assurer un meilleur accès aux produits latino-américains sur ses marchés afin de faciliter l'insertion harmonieuse de ces pays dans l'économie mondiale, comme le propose le Traité de l'Union. Des actions de promotion commerciale et de diversification des exportations et des marchés seront mises en oeuvre.

### 3.3.2. **Thèmes transversaux**

Pour chacun des axes prioritaires de la coopération définis précédemment, il conviendra, dans leur réalisation, de donner un haut niveau de priorité à trois thèmes transversaux: coopération et intégration régionales, éducation et formation, et gestion des interdépendances Nord-Sud.

#### . APPUI A LA COOPERATION ET A L'INTEGRATION REGIONALE

Véhicule de l'élargissement des marchés dans le contexte plus vaste de l'ouverture internationale, il devrait être renforcé. Le bilan des actions dans ce domaine est largement positif. Il est de l'intérêt de l'UE de répondre favorablement à la demande croissante de coopération dans ce domaine, de manière à renforcer et à soutenir les efforts entrepris par les pays d'AL dans leurs relations intra-régionales.

#### . EDUCATION ET FORMATION

Facteur crucial du développement économique et social durable, l'éducation constitue l'un des piliers des sociétés démocratiques et son accès doit être garanti pour l'ensemble de la population de manière équitable. Outre certains projets spécifiques dans le domaine du développement rural et de la démocratisation, pour lesquels l'éducation et la formation sont des composantes essentielles, la CE a mis en oeuvre un programme d'appui substantiel aux systèmes nationaux d'enseignement supérieur (ALFA). Néanmoins, d'autres initiatives devraient être prises, dans le domaine de l'éducation de base, l'alphabétisation, l'éducation permanente, la formation professionnelle et l'enseignement technique en mettant l'accent sur l'accès à l'éducation des couches les plus défavorisées de la population, et la formation des formateurs. En outre, dans le domaine des sciences et technologies, la formation, à travers la recherche, est d'une importance capitale.

#### . GESTION DES INTERDEPENDANCES NORD/SUD

Relevant de la gestion des interdépendances entre le Nord et le Sud, la mise en oeuvre d'actions dans les secteurs de l'environnement, de l'énergie, et de la drogue, nécessitant des engagements à long terme, est

<sup>24</sup>Cette coopération génère un bénéfice mutuel et ne doit pas se limiter au simple transfert de technologie.

indispensable pour promouvoir un développement économique et social durable.

- **Environnement:** il importe d'intégrer les facteurs environnementaux dans toutes les politiques de coopération en respectant les dispositions de l'Agenda 21 et de faire un effort particulier pour assurer la préservation des forêts tropicales, sans négliger les problèmes de pollution industrielle et urbaine (transports, distribution de l'eau, évacuation des déchets, etc). Les technologies développées en Europe pourraient apporter des éléments de solution aux problèmes posés par la pollution urbaine et industrielle. Comme cela avait été défini en 1991 (dans les orientations 1991-95), une part importante de la coopération avec l'AL (au minimum 10%), doit être allouée au financement et à la mise en oeuvre de projets directement liés à la protection de l'environnement.

- **Energie:** L'AL possède un vaste potentiel énergétique et doit faire face à des défis très importants dans ce domaine. Les perspectives de croissance impliquant des besoins de financement considérables. L'UE, au moyen de transferts de technologies, peut contribuer à une utilisation plus rationnelle de la demande, et aider au développement des énergies renouvelables. Elle peut apporter également son appui à l'élaboration des politiques énergétiques et à la restructuration de ce secteur en s'appuyant notamment sur le programme ALURE.

- **Drogue:** L'octroi de concessions commerciales par l'UE facilite, dans les pays concernés par la production, la transformation et le trafic de stupéfiants, le développement de productions de substitution. Le financement de projets de développement spécifiques sur le terrain devrait s'amplifier. Le dialogue ministériel entre la CE et l'AL sur la coopération dans le domaine judiciaire, continuera. Par ailleurs, la coopération visant la lutte contre le trafic des stupéfiants proprement dite, devrait être renforcée.

- D'autres thèmes peuvent être explorés dans le domaine de la gestion des interdépendances comme les politiques de **populations**, la **santé publique** ou les **transports**. Dans ce dernier domaine, il conviendrait d'appuyer la modernisation et la restructuration des systèmes de transport en AL, d'améliorer la circulation des personnes et des marchandises et l'accès au marché des transports (notamment maritimes) par l'élimination des obstacles administratifs, techniques et autres. D'autre part, une attention spéciale pourrait être portée à la navigation par satellite.

### 3.3.3. Des modes de gestion appropriés

Pour répondre aux multiples besoins qui découlent de la diversité de l'AL, l'UE dispose déjà d'une vaste gamme de possibilités qu'il conviendra de concentrer autour des thèmes et axes prioritaires pour assurer une combinaison optimale des moyens et instruments existants en fonction de ces besoins, et améliorer le processus de programmation de la coopération "bilatérale" par pays ou région ("policy mix"). Ainsi, les orientations stratégiques par pays seront régulièrement mises à jour et les modalités de gestion concernant les axes prioritaires et thèmes transversaux feront systématiquement l'objet d'"orientations sectorielles", précisant les modalités d'action les plus adéquates.

#### NECESSITE D'UN RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE DES ACTIONS COMMUNAUTAIRES

Les contraintes budgétaires imposent que soient mis en oeuvre des programmes de développement ayant un impact réel, dont la durabilité soit garantie d'une part avec la **participation active, dans toutes leurs phases, des bénéficiaires** mais aussi par la **recherche de complémentarités ou de co-financements** avec les pays latino américains et les Etats membres de l'Union, mais également avec d'autres bailleurs de fonds internationaux, notamment la Banque Interaméricaine de Développement. En outre, les efforts de coordination et de dialogue instaurés dans certaines enceintes multilatérales (OCDE, CNUCED), seront suivis avec tout l'intérêt qu'ils requièrent.

NECESSITE D'UNE MEILLEURE COORDINATION AVEC LES ETATS MEMBRES, encouragée par le Traité de l'Union<sup>25</sup>. Des efforts conjoints, au niveau de la coordination et sur le plan financier des actions entreprises avec les Etats membres mobilisant les opérateurs et consortiums européens, devront permettre une amélioration qualitative notable des programmes et l'utilisation plus efficace et plus visible des ressources disponibles. De même, il conviendrait de valoriser l'acquis communautaire dans la région, et d'assurer une meilleure information, notamment au niveau local. Rappelons que la contribution conjointe des Etats membres et de la CE place l'UE au premier rang des donateurs en AL, ce qui est un "atout européen" considérable en termes quantitatifs. Il s'agit dans un premier temps de **fixer les domaines**

<sup>25</sup> Article 130 U, op. cit.

**prioritaires pour la coordination**, qui devraient s'orienter autour des trois axes prioritaires et des trois thèmes transversaux d'intérêt commun définis ci-dessus. En outre des mesures devraient **être prises à tous les niveaux pour accroître la visibilité des actions réalisées dans le cadre de la coopération, en AL et dans l'UE.**

Les tendances de la coopération des Etats membres convergent d'ailleurs avec celles de la CE: maximalisation de ressources limitées, maintien d'une importante aide au développement traditionnelle dans certains pays et expansion de la coopération économique, scientifique et technique dans les pays les plus avancés; importance accordée aux thèmes de la démocratisation et des droits de l'homme, de l'environnement, des femmes dans le développement, des minorités indigènes...

#### **COOPERATION DECENTRALISEE**

L'ensemble des acteurs de la société civile de l'UE et d'AL pourrait être amenés à participer plus activement au nouveau partenariat tel qu'il est proposé. La coopération décentralisée devrait donc être encouragée et délimitée à l'intérieur de programmes d'actions établissant clairement les modalités de leur fonctionnement (par exemple: cofinancements). De nombreux acteurs de la coopération, (municipalités, administrations régionales, entreprises, associations professionnelles, universités, ONGs...), devraient ainsi intervenir activement dans le processus de coopération au développement.

#### **CONCENTRATION DES ACTIONS DANS DES PROGRAMMES HORIZONTALS PLURIANNUELS**

Des projets autonomes et des actions ponctuelles seront toujours nécessaires. Or, une fois définis les axes prioritaires et thèmes transversaux, et ayant ciblé les domaines d'intervention pour la coopération, il paraît judicieux, comme cela a déjà été réalisé pour la coopération économique (ALFA, AL-INVEST, ALURE), d'envisager des programmes horizontaux pluriannuels à large impact multiplicateur, assurant une plus grande visibilité communautaire sans négliger la dimension Sud-Sud.

#### **3.4. La nécessité d'une meilleure connaissance et compréhension mutuelles**

L'approfondissement de la connaissance et de la compréhension réciproques constitue également une aire d'intérêt mutuel. Il convient donc de soutenir les activités permettant d'augmenter la visibilité dans les deux sens et donc une meilleure connaissance mutuelle entre les peuples européens et latino-américains. Il est en effet regrettable que de nombreux Latino-américains continuent à avoir de l'Europe une vision partielle, où domine l'idée d'un continent protectionniste. De son côté, certains milieux européens ont, eux aussi, une idée souvent fautive, voire folklorique, du sous-continent, dont ils comprennent très mal les mutations accélérées des dernières années.

**Mieux se connaître, pour mieux se comprendre, et pour mieux dialoguer et coopérer: c'est un impératif du nouveau partenariat proposé ici.**

L'Europe est, notamment au travers de ses pays membres, un partenaire connu et reconnu en AL, mais des efforts importants restent à réaliser pour accroître la visibilité des relations inter régionales et surtout des actions de coopération. L'accent devrait être mis non seulement sur le développement de mesures d'information, mais également et surtout sur une plus grande participation des acteurs de la société civile dans les programmes de coopération. Pour cela, il faut obtenir une plus grande prise de conscience et responsabilisation des acteurs du développement sur le besoin d'intensifier la coopération entre l'UE et l'AL afin de redonner aux liens séculaires qui nous lient à cette région du monde un souffle nouveau, basé sur un partenariat voulu et authentique.

**LISTE DES ANNEXES**

- I.1 Amérique Latine - Données de base
- I.2 Indicateurs de santé en AL
- I.3 Indicateurs d'éducation en AL
  
- II Relations institutionnelles CE - AL
  
- III.1 Relations commerciales entre l'UE et l'AL
- III.2 Le commerce de l'UE avec l'AL
- III.3 Evolution du commerce par secteurs entre l'UE et les principaux ensembles régionaux latino américains
  
- IV.1 Les flux d'investissements étrangers directs vers l'AL et les Caraïbes
- IV.2 Part de l'AL dans les flux d'investissements internationaux
- IV.3 Part de l'UE dans l'aide publique au développement en faveur de l'AL
  
- V.1 La coopération au développement de la CE en AL
- V.2 Engagements toutes lignes confondues en faveur de l'AL (1990-1994)
- V.3 Engagements en faveur de l'AL de 1990 à 1994: évolution de trois lignes budgétaires spécifiques
  
- VI Coopération entre la CE et l'AL de 1996 à 2000. Axes et thèmes prioritaires proposés; lignes budgétaires disponibles

**ANNEXE I.1 : AMERIQUE LATINE - DONNEES DE BASE**

DONNEES DE BASE  LOCALISATION	POPULATION en millions d'habitants	P.I.B en millions US \$.	P.I.B per capita en US \$	TAUX DE CROISSANCE REEL EN %		DETTE EXTERIEURE TOTAL (par rapport au PIB) EN %		Service de la Dette en moyenne comme % des exportations		TAUX D'INFLATION (Moyenne annuelle)	
	(1993) (B.M)	(1993) (B.M)	(1994) (BID)	1970 à 1980	1980 à 1993	(1990) (B.M)	(1993) (B.M)	(1980)	(1993)	(1970-1980) (B.M)	(1980-1993) (B.M)
	90,0	343.472,0	2.284,0	6,3	1,6	40,0	32,8	48,1	31,5	18,1	57,9
<b>AMERIQUE CENTRALE</b>											
Costa-Rica	3,3	7.577,0	1.860,0	3,6	2,5	59,9	48,1	29,1	18,1	15,3	22,1
El Salvador	5,5	7.625,0	1.186,0	4,2	1,6	28,4	21,0	7,5	14,9	10,7	17,0
Guatemala	10,0	11.309,0	950,0	5,8	1,7	35,2	22,4	7,7	13,2	10,5	16,8
Honduras	5,3	2.867,0	788,0	5,8	2,9	104,7	101,2	21,4	31,5	8,1	8,2
Nicaragua	4,1	1.800,0	502,0	1,2	-1,8	741,6	695,4	22,3	29,1	12,6	644,6
Panama	2,5	6.565,0	2.419,0	1,3	1,8	136,9	101,6	6,3	3,1	7,7	2,1
<b>AMERIQUE DU SUD</b>											
Bolivie	7,1	5.382,0	1.033,0	4,5	1,1	67,8	61,9	35,0	59,4	21,1	187,1
Colombie	35,7	54.076,0	1.598,0	5,4	3,7	44,4	32,3	16,0	29,4	22,3	24,9
Equateur	11,0	421,0	1.347,0	9,5	2,4	118,3	98,8	33,9	25,7	13,8	46,4
Pérou	22,9	46.061,0	1.496,0	3,5	-0,5	64,0	46,1	n.d	n.d	30,1	316,1
Vénézuéla	20,9	59.995,0	3.482,0	3,5	2,1	62,7	62,6	27,2	22,8	14,0	23,9
<b>AMERIQUE DU SUD - Autres</b>											
Argentine	33,8	255.595,0	4.747,0	2,5	0,8	45,6	28,6	37,3	46,0	134,2	374,3
Brésil	156,5	444.205,0	2.120,0	8,1	2,1	23,7	26,3	63,1	24,4	38,6	423,4
Paraguay	4,7	6.825,0	1.573,0	8,5	2,8	36,8	20,4	44,5	58,7	12,7	25,0
Uruguay	3,1	13.144,0	3.168,0	3,1	1,3	54,2	54,3	18,6	14,9	63,7	66,7
	13,8	43.684,0	3.130,0	1,8	5,1	64,1	44,7	43,1	23,4	186,2	20,1
	10,8										

Sources : The World Bank Atlas -94-

BID/Rapport Annuel 94 (pour indicateurs de 94)

BID/Progreso Economico y social en AL - Informe 94 (pour ind. de 93)

CEPAL/Balance preliminar de la economia de AL y el Caribe - 94-

World Development Report -95-

**ANNEXE I.2  
INDICATEURS DE SANTE EN AMERIQUE LATINE**

	1970	1993	1970	1993	1993	1993
<b>Argentine</b>	530	-	52	24	27	72
<b>Bolivie</b>	1970	-	153	73	114	60
<b>Brésil</b>	2030	-	95	57	63	67
<b>Colombie</b>	2260	-	77	36	44	70
<b>Costa Rica</b>	1620	-	59	14	16	76
<b>Chili</b>	2160	2150	77	16	17	74
<b>Cuba</b>	-	-	-	-	-	76
<b>Equateur</b>	2870	960	100	49	57	69
<b>El Salvador</b>	4100	-	103	45	60	67
<b>Guatemala</b>	3660	-	100	46	73	65
<b>Honduras</b>	3720	2330	110	41	56	68
<b>Mexico</b>	1480	-	72	35	43	71
<b>Nicaragua</b>	2150	1490	106	51	72	67
<b>Panama</b>	1630	-	47	24	28	73
<b>Paraguay</b>	2300	1260	57	37	46	70
<b>Perou</b>	1920	940	116	63	92	66
<b>Uruguay</b>	910	-	46	19	21	73
<b>Vénézuela</b>	1130	640	53	23	24	72

Source : Rapport sur le développement mondial -1995- Banque Mondiale

**ANNEXE I.3  
INDICATEURS D'EDUCATION EN AMERIQUE LATINE**

	Total		Féminin		Total		Féminin		Total		1970	1992	Féminin	Total
	1970	1992	1970	1992	1970	1992	1970	1992	1970	1992			1990	1990
<b>Argentine</b>	105	107	106	114	44	-	47	-	22	43	19	-	11	7
<b>Bolivie</b>	76	85	62	81	24	34	20	31	13	23	27	25	29	23
<b>Brésil</b>	82	106	82	-	26	39	26	-	12	12	28	23	20	19
<b>Colombie</b>	108	117	110	117	25	55	24	6	10	15	38	28	14	13
<b>Costa Rica</b>	110	105	109	104	28	43	29	45	23	28	30	32	7	7
<b>Chili</b>	107	96	107	95	39	72	42	75	13	23	50	25	7	7
<b>Cuba</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	6
<b>Equateur</b>	97	-	95	-	22	-	23	-	37	20	37	-	16	14
<b>El Salvador</b>	85	78	83	79	22	25	21	27	4	16	37	44	30	27
<b>Guatemala</b>	57	79	51	73	8	28	8	-	8	-	36	34	53	45
<b>Honduras</b>	87	105	87	107	14	19	13	34	8	9	35	38	29	27
<b>Mexico</b>	104	113	101	111	22	55	17	55	14	14	46	30	15	13
<b>Nicaragua</b>	80	102	81	104	18	44	17	46	14	10	37	37	-	-
<b>Panama</b>	99	106	97	105	38	60	40	-	22	24	27	23	12	12
<b>Paraguay</b>	109	110	103	109	17	30	17	31	9	8	32	23	12	10
<b>Perou</b>	107	119	99	-	31	30	27	-	19	39	35	-	21	15
<b>Uruguay</b>	112	108	109	107	59	84	64	-	18	32	24	21	4	4
<b>Vénézuela</b>	94	99	94	100	33	34	34	40	21	30	35	23	17	8

**ANNEXE II**  
**RELATIONS INSTITUTIONNELLES UE-AL**

	70/90	1991	1992	1993	1994	1995
<b>1) DIALOGUES MINISTÉRIELS</b>						
San José	1984	Managua San José VII	Lisbonne	San Salvador	Athènes	Panama
Amérique Centrale	7 réunions :		San. José VIII	San José IX	San José X	San José XI
Groupe de Rio	1990 Rome Déclaration de Rome	Luxembourg 1ère Réunion Ministérielle	Santiago 2ème Réunion Ministérielle	Copenhague 3ème Réunion Ministérielle	Sao Paulo 4ème Réunion Ministérielle	Paris 5ème Réunion Ministérielle
<b>2) ACCORDS DE COOPÉRATION</b>						
Chili	1990 Accord Cadre Coop.					
Argentine	1990 Accord Cadre commercial et économique				Accord Cadre sur la pêche	
Paraguay			Accord Cadre de Coop.			
Uruguay	1973 Accord Commercial	Accord Cadre Coop.				
Brésil	1980 Accord Cadre Coop.		Accord Cadre de Coop.			
Pacte Andin	1983 Accord Coop. CEE/Accord de Cartagène 1987 Entrée en vigueur Accord Coop. CEE/Accord de Cartagène			Accord Cadre Coop.		
Amérique Centrale (Costa Rica, El Salvador, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama)	1984 San José, début du dialogue. 1985 Accord Coop.			Accord Cadre Coop.		
Mexique	1975 Accord Coop.	Accord Cadre de Coop.				
Mercosur			Accord de coopération inter institutionnelle			
<b>3) RÉUNIONS INTER PARLEMENTAIRES P.E/PARLATINO</b>	1974 Bogota 1975 Luxembourg 1977 Mexico 1979 Rome 1981 Bogota 1983 Bruxelles 1985 Brasilia 1987 Lisbonne 1989 San José	Séville		Sao Paulo		Bruxelles

**ANNEXE 11 : RELATIONS COMMERCIALES ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET L'AMERIQUE LATINE**

**DESTINATION DES EXPORTATIONS LATINO-AMERICAINES.**

	1980			1992		
	1er	2 éme	3 éme	1er	2 éme	3 éme
Brésil	UE	AL	USA	UE	AML	USA
Panama	USA	AL	UE	UE	USA	AML
Chili	UE	AL	USA	UE	AML	USA
Perou	USA	UE	AL	UE	USA	AML
Colombie	UE	USA	AL	USA	UE	AL
Equateur	USA	AL	UE	USA	AL	UE
Mexique	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Vénézuéla	USA	UE	AL	USA	AL	UE
Costa Rica	USA	AL	UE	USA	UE	AL
El Salvador	AL	USA	UE	USA	AL	UE
Honduras	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Guatemala	AL	USA	UE	AL	USA	UE
Nicaragua	USA	UE	AL	AL	USA	UE
Bolivie	AL	USA	UE	AL	UE	USA
Paraguay	AL	UE	USA	AL	UE	USA
Uruguay	AL	UE	USA	AL	UE	USA
Argentine	UE	AL	USA	AL	UE	USA

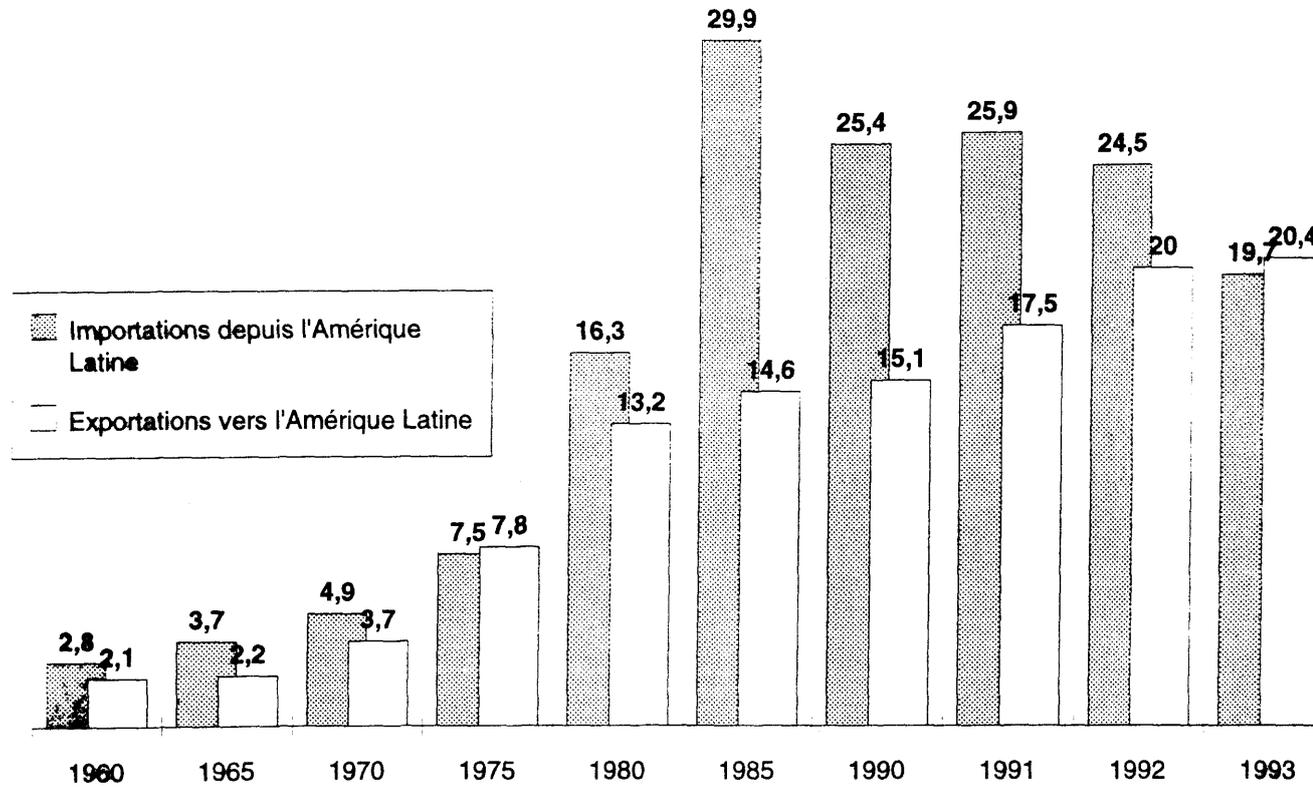
Source : CONTRADE.

**PROVENANCE DES IMPORTATIONS LATINO-AMERICAINES.**

	1980			1992		
	1er	2 éme	3 éme	1er	2 éme	3 éme
Brésil	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Colombie	USA	UE	AL	USA	AL	UE
Equateur	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Mexico	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Vénézuéla	USA	UE	AL	USA	UE	AL
Costa Rica	USA	AL	UE	USA	AL	UE
El Salvador	AL	USA	UE	USA	AL	UE
Honduras	USA	AL	UE	USA	AL	UE
Panama	USA	AL	UE	USA	AL	UE
Guatemala	USA	AL	UE	USA	AL	UE
Nicaragua	AL	USA	UE	AL	USA	UE
Bolivie	AL	USA	UE	AL	USA	UE
Chili	AL	USA	UE	AL	UE	USA
Paraguay	AL	UE	USA	AL	UE	USA
Perou	USA	UE	AL	AL	USA	UE
Uruguay	AL	UE	US	AL	UE	USA
Argentine	UE	USA	AL	AL	UE	USA

Source : COMTRADE.

**ANNEXE III.2**  
**LE COMMERCE DE L'UE AVEC L'AMERIQUE LATINE**  
**(en milliards d'Ecus)**



Source : EUROSTAT

**ANNEXE III.3**  
**EVOLUTION DU COMMERCE PAR SECTEURS. ENTRE L'UE ET LES PRINCIPAUX ENSEMBLES REGIONAUX LATINO AMERICAINS**  
**(EN MILLIONS D'ECUS)**

REGIONS	SECTEURS	UNION EUROPEENNE (1)			
		1985	1990	1993	1994
Amérique Latine	Produits d'alimentation, boisson et tabac	11.285	9.995	10.729	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	14.746	8.405	6.751	
	Produits industriels	118.364	21.407	27.536	
	Autres	1.480	1.462	1.207	
	Commerce global	45.875	41.270	46.223	56.352
Mercosur	Produits d'alimentation, boisson et tabac	7.028	5.438	5.781	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	4.573	3.902	3.230	
	Produits industriels	6.694	9.041	11.968	
	Autres	602	577	386	
	Commerce global	18.897	18.959	21.365	27.692
Groupe Andin	Produits d'alimentation, boisson et tabac	1.999	1.557	2.032	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	4.665	2.098	1.735	
	Produits industriels	4.319	3.687	4.472	
	Autres	417	414	376	
	Commerce global	11.400	7.756	8.614	10.011
Amérique Centrale	Produits d'alimentation, boisson et tabac	1.227	1.212	1.154	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	274	180	177	
	Produits industriels	1.696	1.174	1.603	
	Autres	70	41	36	
	Commerce global	3.267	2.607	2.970	2.438
Mexique	Produits d'alimentation, boisson et tabac	215	692	583	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	4.635	1.632	1.018	
	Produits industriels	2.883	4.366	6.423	
	Autres	208	136	188	
	Commerce global	7.941	6.826	8.212	9.385
Chili	Produits d'alimentation, boisson et tabac	396	730	639	
	Matières premières, combustibles, huiles, graisses et cires	380	476	528	
	Produits industriels	1.679	2.402	2.477	
	Autres	84	167	117	
	Commerce global	2.540	3.776	3.761	4.319

(1) : Union Européenne des 12.

Sources : IRELA, COMEXT-DATABASE, Bruxelles-Luxembourg; IRELA

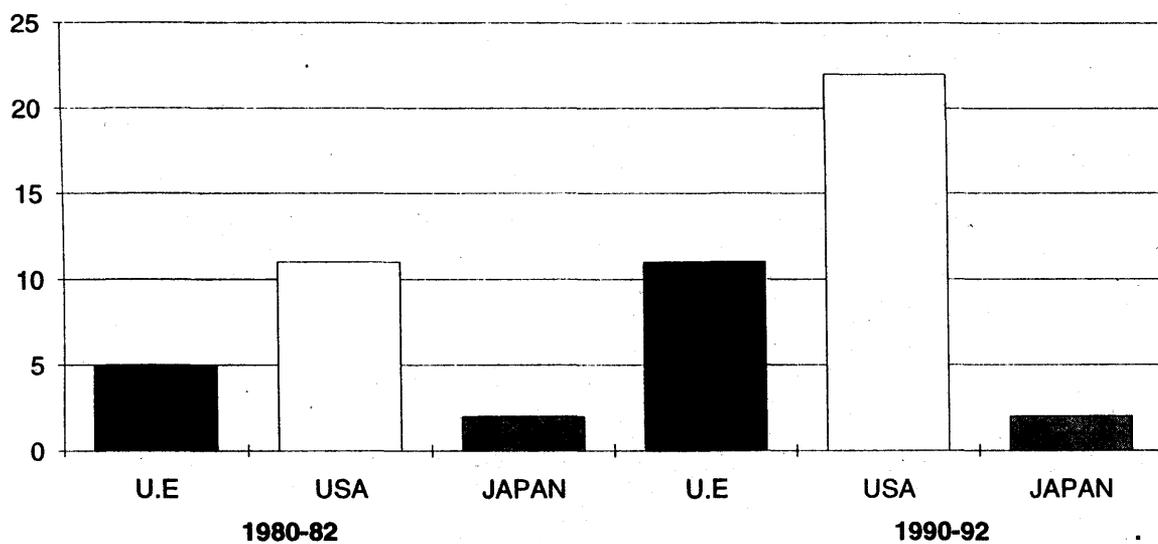
**PART DE L'AMERIQUE LATINE DANS LES FLUX D'INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX.**

	1976-80	1981-85	1986-90	1991	1992	1993
<b>Flux nets en Milliards de dollars U.S (moyennes annuelles)</b>						
Flux directs IED	39,5	43	162,8	184,5	173,5	173,4
Tous les P. V .D	5,7	15,3	14,6	30,4	39,9	53,4
Asie	2	3,8	5,9	14	19,8	28,5
Amérique Latine	3,5	4,5	5,2	10,1	13,5	17
Europe de l'Est	0	0	0,2	2,5	3,4	5

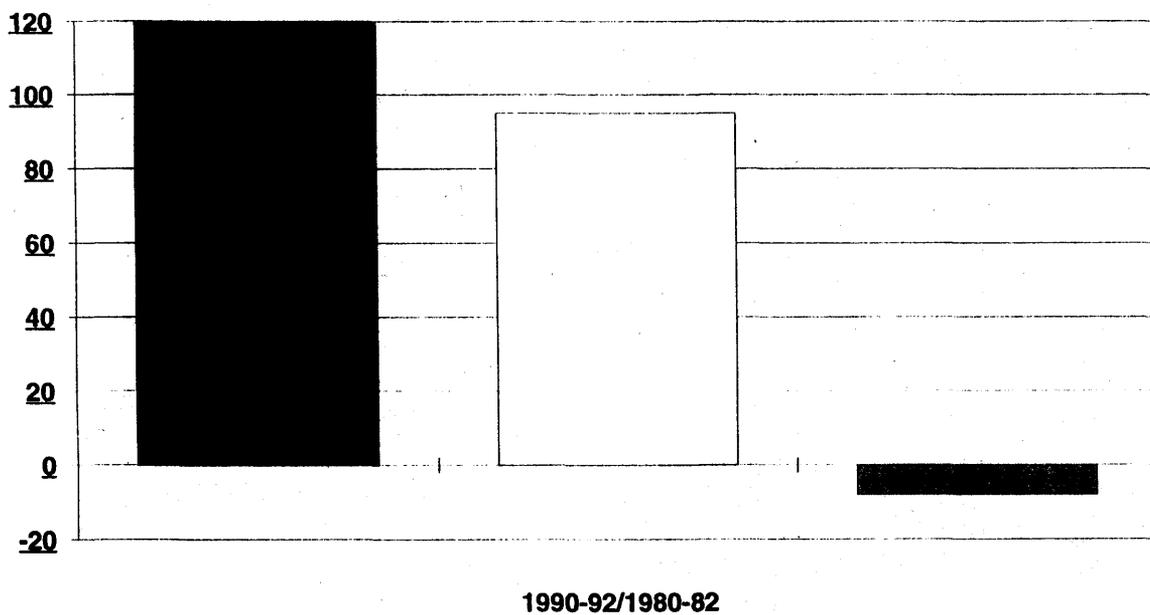
<b>Part relative de l'Amérique Latine dans l'IED global.</b>						
	1976-80	1981-85	1986-90	1991	1992	1993
	8,9	10,5	3,2	5,5	7,8	9,8
<b>Part de l'AL dans les flux nets en direction de tous les pays en voie de développement.</b>						
	61,4	29,4	35,6	33,2	33,8	31,8

Source : Bureau des Réglements Internationaux.

**LES FLUX D'INVESTISSEMENTS ETRANGERS DIRECTS VERS L'AMERIQUE LATINE ET LES  
CARAIBES EN MILLIARDS DE US \$.**



**TAUX DE CROISSANCE (%)**



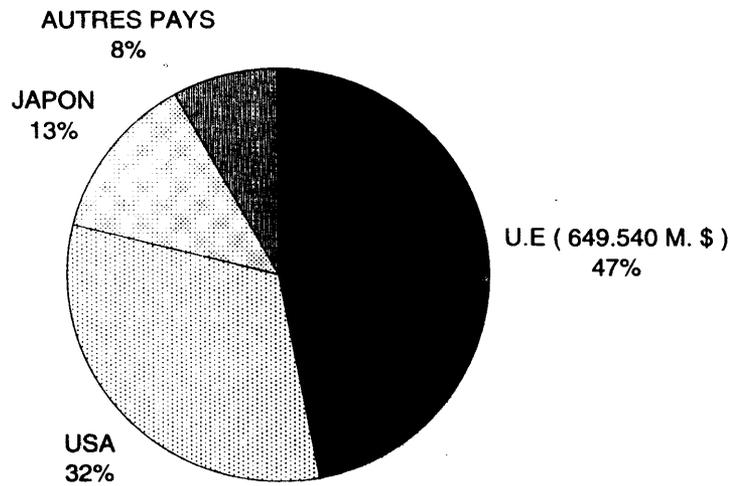
**Note :** Ces chiffres incluent les flux d'investissements étrangers directs vers les centres hors taxes, ce qui ne permet pas de déterminer leur pays d'origine ou de destination et devraient, en conséquence être utilisés avec précaution.

Source: IRELA d'après OCDE et Etats membres de l'UE

**PART DE L'UNION EUROPEENNE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE  
L'AMERIQUE LATINE.**

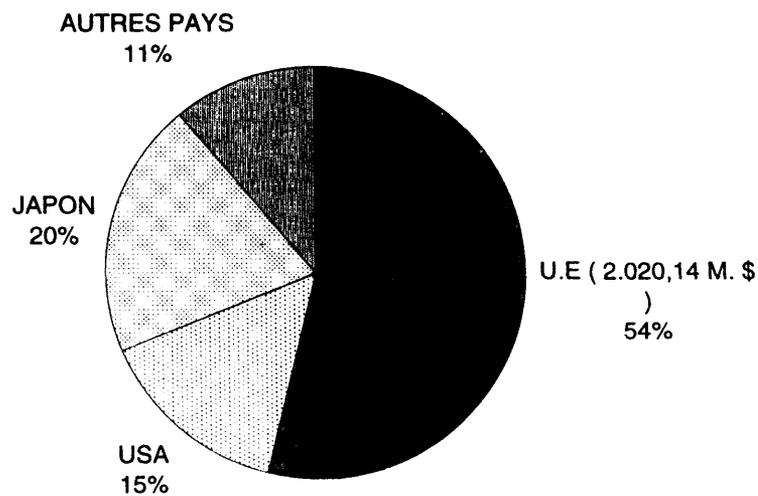
(basée sur l'AOD bilatérale, dépenses nettes)

**1982**



( AOD TOTALE = 1,382 Millions de dollars US )

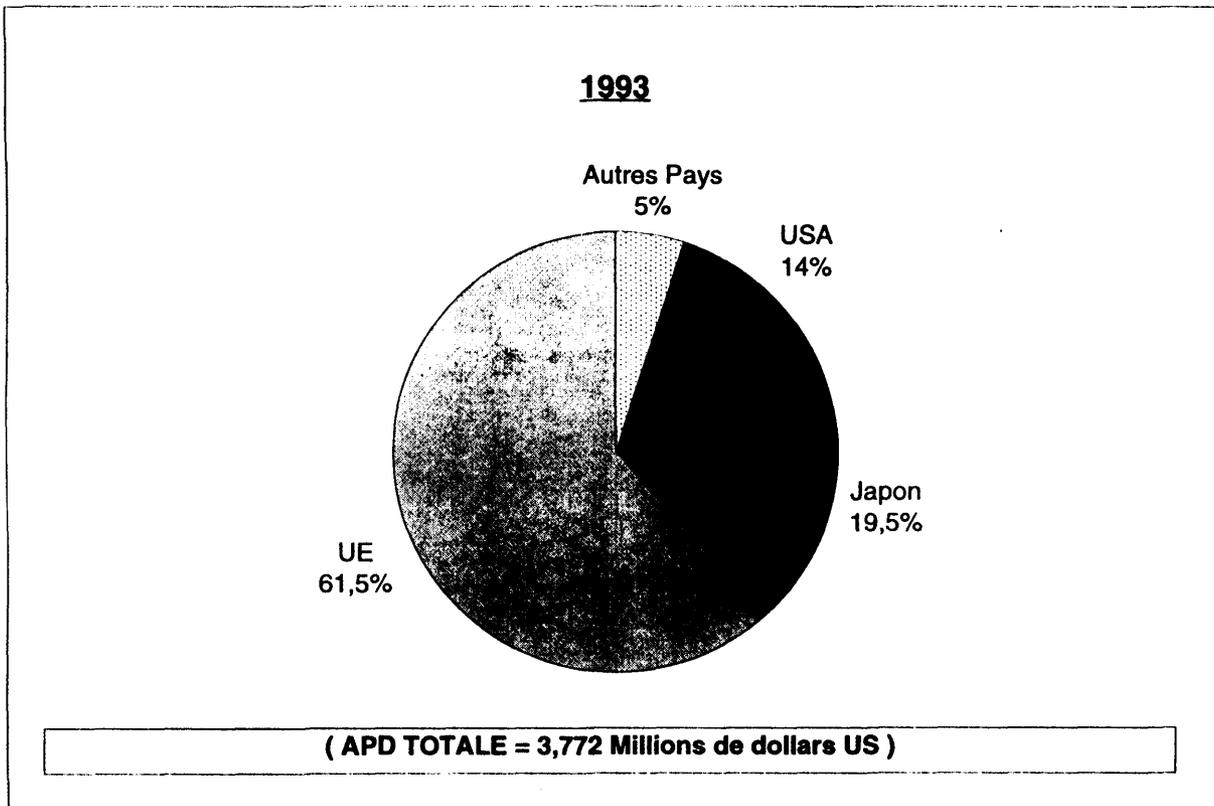
**1992**



( AOD TOTALE = 3,741 Millions de dollars US )

**PART DE L'UNION EUROPEENNE DANS L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT EN FAVEUR DE L'AMERIQUE LATINE.**

(l'APD bilatérale, dépenses nettes)



Source : Calculs à partir des données de l'IRELA (sur base des données OCDE/CAD)

**LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE EN AMERIQUE LATINE.**

**Distribution par sous régions et périodes. (engagements en million d'ECU)**

	1976-83	1984-89	1990-93
Amérique Centrale	154,2	447,8	478,1
Région Andine	113,1	361,9	429,2
pays du Mercosur	10,6	63,5	175,5
Reste de l'AL	12,8	112,2	164,5
région AL.	24,1	37,4	106,7
<b>TOTAL AL</b>	<b>314,8</b>	<b>1022,8</b>	<b>1354</b>

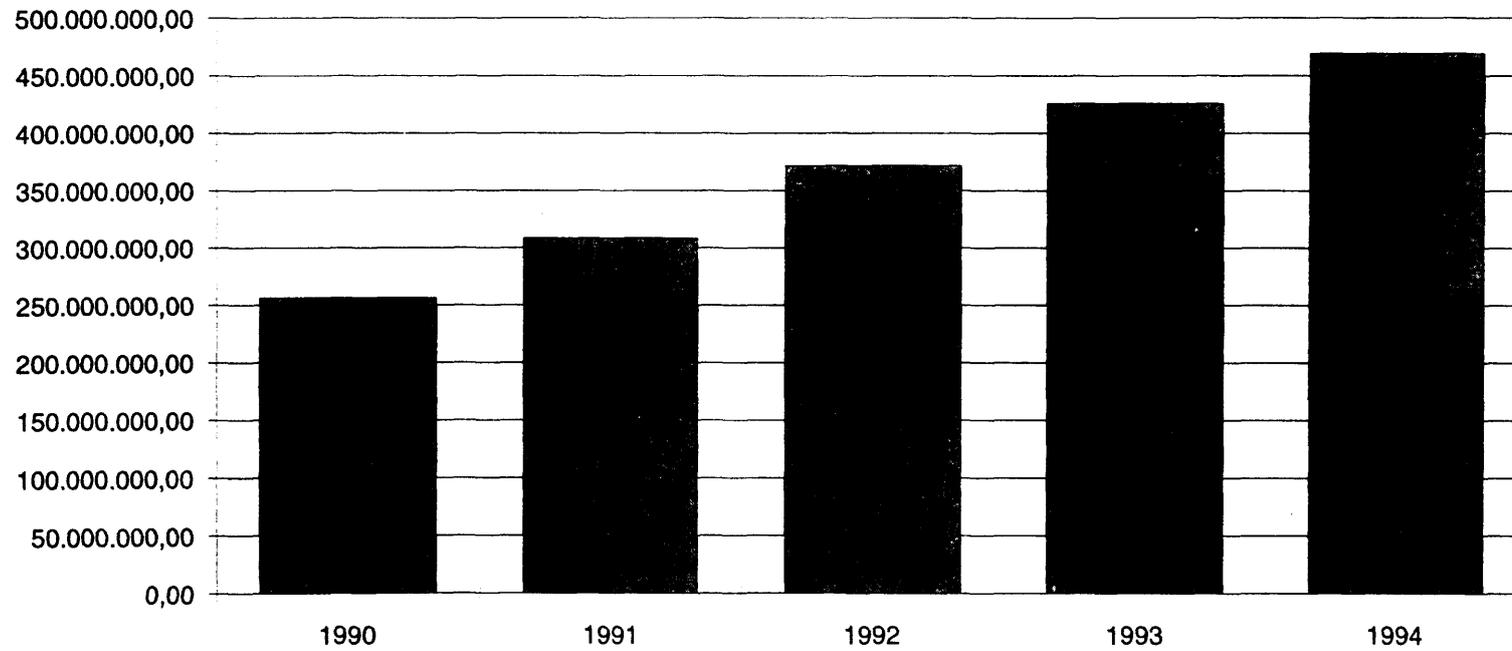
**Flux annuels moyens par sous régions et périodes. (en million d'ECU)**

	1976-83	1984-89	1990-93
Amérique Centrale	19,3	74,7	119,5
Région Andine	14,1	60,3	107,3
pays du Mercosur	1,3	10,6	43,9
Reste de l'AL	1,6	18,7	41,1
région AL	3	6,2	26,7
<b>TOTAL AL</b>	<b>39,3</b>	<b>170,5</b>	<b>338,5</b>

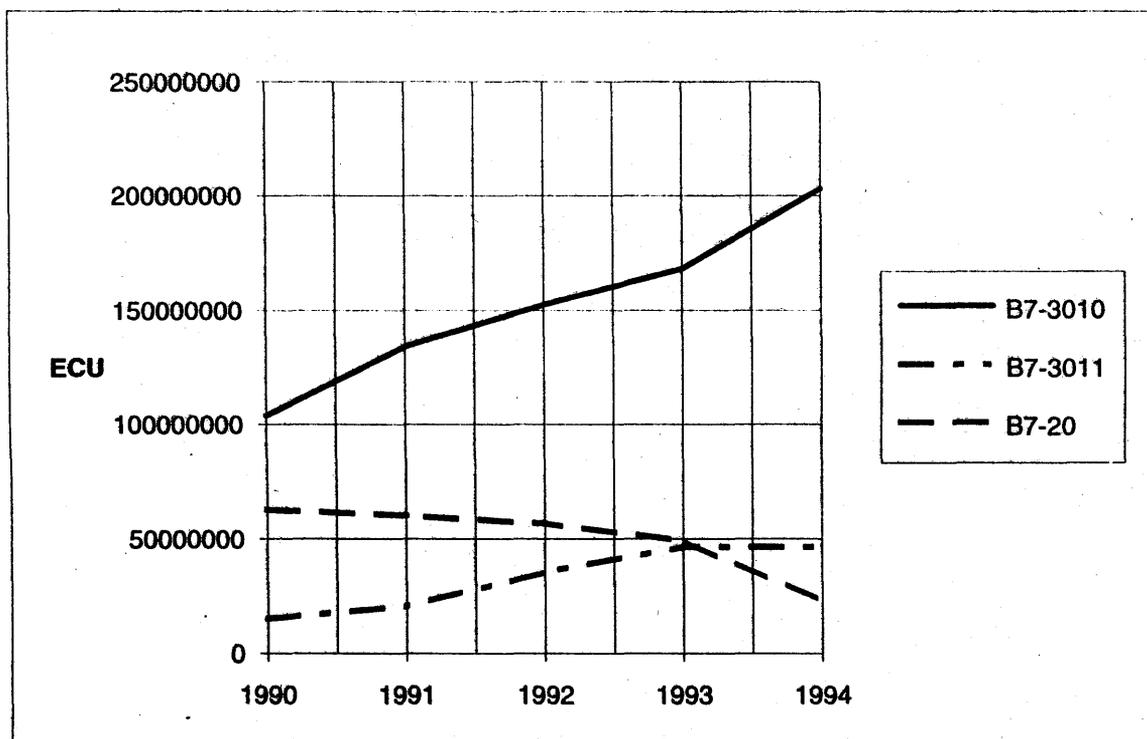
Source: Commission européenne, toutes formes d'aides avec les PVD d'Amérique latine et d'Asie. Annexe statistique du 17ème Rapport annuel. Bruxelles, le 20 octobre 1994

ANNEXE V.2

**ENGAGEMENTS TOUTES LIGNES CONFONDUES EN FAVEUR DE L'AMERIQUE  
LATINE ( 1990 - 1994 )**



**ENGAGEMENTS EN FAVEUR DE L'AMERIQUE LATINE DE 1990 A 1994 :  
EVOLUTION DE TROIS LIGNES BUDGETAIRES SPECIFIQUES**



**B7-3010: Coopération Financière et Technique**

**B7-3011: Coopération Economique**

**B7-20: Aide Alimentaire**

52

**ANNEXE VI : COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET  
L'AMERIQUE LATINE DE 1996 à 2000. AXES ET THEMES PRIORITAIRES PROPOSES:  
LIGNES BUDGETAIRES DISPONIBLES**

THEMES AXES	INTEGRATION REGIONALE	EDUCATION ET FORMATION	GESTION DES INTERDEPENDANCES (N/S)
SOUTIEN INSTITUTIONNEL	B7-5020	B7-5230	B7-5041 B7-5040 B7-5076 B7-5080
LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET L'EXCLUSION		B7-3010 B7-3020	
SOUTIEN AUX REFORMES ECONOMIQUES COMPETITIVITE		B7-3011 B4-1041	B6-8200 B6-6224

- B7-3010 Coopération Financière et Technique
- B7-3011 Coopération Economique
- B7-3020 Aide aux réfugiés
- B4-1041 Energie
- B7-5020 Accords de coopération
- B7-5040 Ecologie dans les P.V.D
- B7-5041 Forêts Tropicales
- B7-5076 Réhabilitation
- B7-5080 Lutte contre la drogue
- B7-5230 Démocratisation et droits de l'homme
- B6-6224 Science et technologie pour le développement
- B6-8200 Coopération scientifique

ISSN 0254-1491

COM(95) 495 final

# DOCUMENTS

FR

11

---

N° de catalogue : CB-CO-95-550-FR-C

ISBN 92-77-95197-4

---

Office des publications officielles des Communautés européennes

L-2985 Luxembourg